



02 62 423 376
contact@urml-oi.re

Vaccination par les libéraux à la Réunion

L'URML OI a en charge dans ses missions l'organisation des soins ; dans le cadre de la vaccination covid le médecin qui veut vacciner dans son cabinet doit s'inscrire sur une liste via l'URML OI et vérifier si sa pharmacie de proximité est habilitée à recevoir des doses de cominarty distribuées par l'ARS avec un cahier des charges précis. Vous pouvez vous rapprocher d'une autre pharmacie mais il faut commander les doses auparavant

Vous pouvez contacter l'URML OI par mail ou par téléphone pour de plus amples renseignements
Cordialement

SG URML OI

A ce jour voici les points clefs :

- Contraintes de livraison du grossiste-répartiteur PHARMAR afin de livrer un maximum (nombre à préciser) de pharmacies mardi ou mercredi (nombre de camions réfrigérés, délai de préparation des commandes, libération des lots à la fin de la tournée après contrôle des courbes de température, etc.)
- De ce fait, à ce jour toutes les pharmacies ne sont pas éligibles.
- Les pharmacies volontaires sont habilitées sur la base d'un questionnaire de l'URPS Pharmaciens et d'une répartition géographique optimale. La liste de ces officines sera communiquée à l'ARS.
- L'ARS affecte chaque semaine un nombre de flacons par professionnel pratiquant la vaccination. Une augmentation progressive est prévue en avril.
- Le listing des médecins volontaires à la vaccination sera envoyé chaque semaine à l'ARS via l'URML OI et/ou CDOM.
- Les médecins devront transmettre une ordonnance le vendredi à l'une des pharmacies habilitées qui commandera les flacons le lendemain pour une livraison mardi/mercredi dans les pharmacies et une mise à disposition des médecins jusqu'au samedi.
- Le listing des pharmacies pouvant être livrées par PHARMAR sera mis à jour chaque mercredi.
- Nécessité avant de commander un flacon d'avoir un listing de 6 patients en rendez-vous d'une semaine en avance.
- Confirmer les rendez-vous avec les patients par sms la veille afin de valider vos rendez-vous.
- Le retrait du flacon de 6 doses, par le médecin en pharmacie habilitée se fait uniquement le jour des vaccinations, avec une thermo-box testée par PHARMAR (Attention au transport en voiture – NE PAS SECOUER, TENIR DROIT NE PAS DÉPASSER 30°C)

Points de vigilance :

- Habilitation à ce jour (semaine 13) de 22 pharmacies en fonction d'un cahier des charges (Réception et stockage /chaîne du froid).
- Durée de conservation dans les réfrigérateurs des pharmacies ad hoc pendant 5 jours.
- Conservation à température ambiante après reconstitution (max 30°C) pendant 6 heures.
- Transport entre l'officine et le cabinet médical dans des thermo box testées (environ 25 € à la charge du médecin).
- Cette vaccination est un enjeu fort pour les libéraux, les formations sont fortement recommandées .

Vous trouverez en pièces-jointes : Le cahier des charges Vaccination Covid Cominarty/ Une affiche ARS Vaccination/ Un questionnaire pré-vaccinal Covid-19/Liste provisoire des Officines
Un tutoriel pour reconstitution des doses : <https://youtu.be/KGxmt2fsisw>

Merci de votre investissement dans cette vaccination en ville dont nous sommes la seule région de France à pouvoir bénéficier avec Pfizer, c'est un vrai challenge pour les libéraux.

De la part de :

- **Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :** *D^r PASTOR Paul-Luc*
- **Président de la CGEOI :** *D^r DOMERCQ Alain*
- **Président de l'URPS Pharmaciens :** *D^r CADET Éric*
- **Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Pharmaciens :** *D^r MARODON Claude*
- **Présidente de l'URPS Médecins :** *D^r KOWALCZYK Christine*